

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2024**

DELIBERATION N° 2024/112

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT À
TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET EN VUE DE PILOTER
LE PROJET D'EMERGENCE DU TIERS-LIEU NOURRICIER
SITUÉ AU QUARTIER BREISSAND**

Date de convocation : 24 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absent(s) : **11**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

Résultat du vote :

Votants : **21**

- dont « pour » : **21**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal (*quitte la séance après le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Jacques FORTOUL*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth et **PIGNATEL** Agnès.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **OLIVERO** Albert, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, et **TRON** Jean-Michel.

EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **OCCELLI** Chloé (*pouvoir à PELLOUX Jacques*), **OKROGLIC** Dominique (*pouvoir à BARDIN Régine*), et **REYNAUD** Sandra (*pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à MILLION-ROUSSEAU Daniel*), et **ORTUNO** Miguel (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*).

ABSENTS :

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne, **GARCIER** Clarisse, **MATTERA** Wendy et **VAGINAY-RICOURT** Sophie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET EN VUE DE PILOTER LE PROJET D'EMERGENCE DU TIERS-LIEU NOURRICIER SITUÉ AU QUARTIER BREISSAND

Exposé des motifs :

La CCUVSP est propriétaire d'une friche depuis 2009 : un ensemble immobilier de 7 000 m² comprenant l'ancienne caserne Breissand. Le site représente 2 700m² de bâtiment et 2.3 ha de terrain, laissés à l'abandon depuis le départ de l'armée. La requalification de ces espaces en friches est une véritable opportunité de densification du bâti existant, dans un contexte national et régional d'aménagement qui encourage ce type d'initiative via des dispositifs de financements dédiés. En outre, plusieurs initiatives ont vu le jour depuis le rachat par l'EPCI, sans aboutir toutefois.

Depuis 2023, une nouvelle dynamique locale se crée autour de Breissand et la CCVUSP souhaite s'appuyer sur une banque d'idées foisonnante et une diversité de personnes ressources mobilisées pour requalifier le site en tiers-lieu. Pour cela, il apparaît nécessaire de recruter une personne à temps plein, capable de coordonner l'ensemble du projet, de mobiliser toutes les parties prenantes, de faire émerger le tiers-lieu et de prévoir ses modalités de fonctionnement. L'agent chef de projet joue un rôle central dans la conception, la mise en œuvre et la gestion de ces espaces collaboratifs, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins de la communauté et en favorisant l'innovation et les échanges. Le poste sera soutenu à partir de novembre 2024 via le programme Leader Alpes & Azur.

Entendu l'exposé

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L. 332-24 et suivants ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

VU sa compétence « *élaboration des programmations pluriannuelles de développement du territoire communautaire en relation avec les Communes, les autres structures intercommunales et les partenaires financiers institutionnels* » ;

CONSIDERANT que l'appui à l'émergence de projets communaux et intercommunaux dans l'ensemble des domaines est une priorité en termes de développement territorial de la CCVUSP ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour piloter le projet d'émergence d'un tiers-lieu au quartier Breissand à Jausiers ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité du territoire réunie le 23 juillet 2024 ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge du pôle « Attractivité du territoire » ;

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de recruter un agent sur un emploi non permanent à temps complet dans la catégorie hiérarchique des **ingénieurs territoriaux** (cat A) afin de mener à bien l'opération identifiée suivante « **pilotage du projet d'émergence d'un tiers-lieu au quartier Breissand** » pour une durée de **deux ans** à compter de la date de recrutement.
- **DIT** que le contrat prendra fin à l'issue de la réalisation des opérations pour lesquelles le contrat a été conclu.
- **DIT** que l'agent assurera, sous la responsabilité de la directrice du pôle Attractivité du territoire, les fonctions de **Chef de projet « Tiers-lieu quartier Breissand »** à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de **35 heures** pour exercer les missions suivantes :
 - **Animer la concertation locale** (organisation et animation des COPIL, COTECH de projet) pour définir les objectifs et la vision du tiers-lieu en faisant appel à l'intelligence collective
 - **Produire les avant-projets** (sommaire et détaillé), avec l'appui d'un AMO
 - **Rechercher et assurer l'octroi de financements** à chaque étape du projet
 - **Rédiger les cahiers des charges**, engager et suivre les prestataires en phases études et travaux, jusqu'à la réception des livrables
 - **Définir le modèle de fonctionnement économique du tiers-lieu** et, en ce sens, le doter d'un statut juridique propre permettant d'assurer une prise de décision collective par les différents acteurs présents sur site.
 - **Promouvoir la démarche et communiquer autour du projet**, notamment en évaluant l'opportunité de créer une Maison de projet sur site.
- **DIT** que l'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique des **ingénieurs territoriaux (cat A)**.
- **DIT** que l'agent devra justifier d'un diplôme de **bac +5 minimum** dans les domaines urbanisme opérationnel ou aménagement du territoire, ou sociologie appliquée au territoire
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera déterminée selon un indice brut de rémunération maximum correspondant au **7^{ème} échelon** du grade d'ingénieur territorial soit **583 (indice majoré)** en prenant en compte notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de cet emploi conformément à la réglementation en vigueur.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- **DIT** que les crédits afférents aux salaires et charges de cet emploi seront inscrits au chapitre 012 du budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

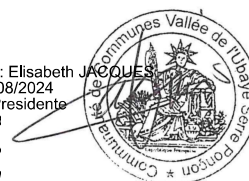
La présidente.

Mme

Signé par : Elisabeth JACQUES

Date : 05/08/2024

Qualité : Présidente



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 M. La notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Adm de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 M. La notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Adm de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.